

***MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES***

# 

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**MARCHE N°**

**Objet du marché :**

**Prestations de service social du travail destinées aux agents du Centre INRAE Val de Loire**

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L’AGRICULTURE, L’ALIMENTATION ET L’ENVIRONNEMENT (INRAE)

**Centre Val de Loire**

**Site de Tours**

**37380 NOUZILLY**

**Représenté par Monsieur Nicolas GODICHET**

**Directeur des Services d’Appui à la Recherche**

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné (nom, prénoms) :      .

Agissant pour le compte de :

Forme juridique :

Capital social :

Adresse du siège social :

Tél. :

Email :

immatriculé (e) à l’I.N.S.E.E. :

1. Sous le n° SIRET :
2. code d’activité économique principale (APE) :
3. inscrit(e) au registre du commerce - au répertoire des métiers sous le n°

Adresse de l’établissement/agence en charge de l’exécution :

Représenté par :

Tél. :

Email :

immatriculé (e) à l’I.N.S.E.E. :

1. Sous le n° SIRET :
2. code d’activité économique principale (APE) :
3. inscrit(e) au registre du commerce - au répertoire des métiers sous le n°

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir établi la déclaration du candidat, et produit les certificats et attestations fiscales et sociales,

***M’ENGAGE*** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée d’un an à compter du 1er janvier 2026 ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure.

Il pourra être reconduit tacitement à sa date anniversaire et pour la même durée, sans toutefois dépasser la durée maximale de quatre (4) ans.

Le titulaire ne peut s’opposer à la reconduction du marché.

En cas de non reconduction, INRAE transmettra, au plus tard un mois avant chaque date anniversaire du présent marché, sa décision au titulaire. En cas de non reconduction du marché, le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 3 - PRIX

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire s’exécutant à bons de commande selon l’article R2162-2 du code de la commande publique, sans minimum et avec un montant maximum fixé à 200 000 € HT sur la durée totale de l’accord-cadre, reconduction(s) comprise(s).

**Sous-traitance**

Les annexes n°      au présent acte d’engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j’envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant HT | € |
| TVA | € |
| Montant TTC | € |

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :        euros (en lettres)

ARTICLE 4 - PAIEMENT

Le maître de l’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB ou RIP original)** :

|  |  |
| --- | --- |
| Etablissement bancaire : |  |
| Adresse : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Code Banque : |  |
| Code Guichet : |  |
| Compte n° : |  |
| Clé : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| IBAN : |  |

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement conformément à l’article 9.4 du C.C.A.P.

Toutefois, le maître de l’ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants et actes spéciaux.

Je refuse

Je ne refuse pas

de percevoir l'avance prévue aux l'article 11.5 du CCP. **\***

**\* Cocher la case correspondante au choix**

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d’engagement.

Fait en un seul original

A ............................................... le

Signature de l’entrepreneur :

*Le signataire doit porter la mention manuscrite :*

***« lu et approuvé »***

**VISAS**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement.

A , le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,